Nom Prénom

Adresse

Nom Prénom du manager

Manager pôle …

Site, le …

Monsieur ou Madame,

La Convention Collective Nationale de salaison, charcuterie, viande en son article 7 stipule que tous les jours fériés sont chômés. Le travail de ces jours ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Par la présente, je vous informe ne pas être volontaire pour travailler le (ou les)…

Merci de prendre en compte mon choix afin de respecter mes droits.

Cordialement,

Nom du salarié…..

Signature….

Remis en main propre le ………à…….. (Nom du manager)

Signature du manager……

**PS** : Courrier à faire en 2 exemplaires, 1 pour le salarié et 1 pour le manager